

spirituelles, il a adopté une série de résolutions sur l'information, l'éducation se rapportant surtout à l'enseignement des affaires internationales, aux échanges plus étendus de professeurs et d'étudiants. En outre, le Comité a exhorté les pays libres à encourager l'enseignement des langues asiatiques et africaines au sein des nations occidentales.

Il est difficile de mener des débats sur l'information, sujet difficile et abstrait s'il en fut. Toutefois le Congrès se mit d'accord sur la nécessité de programmes d'information plus dynamiques, étant donné que l'opinion publique de l'univers libre semble mal renseigné sur l'OTAN, et sur l'élargissement de la formule de consultations politiques à l'intérieur de l'OTAN au cours des deux dernières années. Comme le secrétaire général de l'OTAN et maints représentants l'ont souvent répété, les consultations politiques dans le cadre de l'Alliance constituent une nouvelle formule de diplomatie, formule intéressante sur laquelle le public devrait être renseigné. Le Congrès a pensé que les divers gouvernements pourraient mettre au point leurs programmes d'information sur l'OTAN, et appuyer de façon plus tangible les organisations bénévoles qui secondent les efforts de l'OTAN.

Les délégués ont étudié sérieusement le projet de création d'un institut atlantique. Depuis quelques années cette question est souvent revenue sur le tapis; les délégués au sein du sous-comité compétent avaient mis au point, aux fins d'étude, une recommandation conseillant la fondation d'un institut comme Chatham-House, au Royaume-Uni. Presque tous les membres du Comité et du Congrès ont approuvé ce principe dès l'abord; toutefois il s'est trouvé quelques orateurs pour s'y opposer. Tout en admettant l'importance des travaux de recherches et des échanges dans les divers domaines intéressant la communauté atlantique, ces dissidents ont souligné que les universités et les établissements déjà existants pourraient servir à ces fins à moindres frais tout en réduisant les risques d'échec. D'autres orateurs ont signalé que, pour certains cercles universitaires, la communauté atlantique ne semblait pas représenter un sujet d'études sérieuses.

Quoi qu'il en soit, à une majorité substantielle le sous-comité, et le Congrès réuni en séance plénière, se sont prononcés pour la constitution d'un institut. Cet organisme doit être organisé par les personnes que désignera la commission préparatoire du Congrès.

### Comité politique

Le sous-comité du Comité politique s'est occupé 1) de la coordination et du règlement des différends entre les États membres; 2) des institutions atlantiques; 3) des problèmes militaires.

La plupart des délégués de ce groupe ont semblé se rendre compte des difficultés que rencontrerait toute modification fondamentale du mécanisme de l'OTAN, mais ils ont indiqué qu'il était indispensable dans bien des domaines de resserrer la collaboration atlantique. Le Comité a appuyé le principe d'une conférence spéciale dont les 100 membres, (nombre maximum) choisis par les gouvernements intéressés, étudieraient les modalités d'une coopération et d'une unité plus parfaite au sein de la communauté atlantique. En outre, le Comité a approuvé le principe de réunions annuelles des chefs de gouvernement de l'OTAN. Les représentants ont étudié le principe de la création d'un tribunal de l'OTAN dont l'une des fonctions serait le règlement